

Québec, le 12 janvier 2012

Madame Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet: Projets de réserves de biodiversité pour huit territoires dans la région
administrative de la Côte-Nord**
• Réponses aux questions complémentaires n° 1 à 8, du 22 décembre 2011

Madame,

Voici les réponses aux questions complémentaires n° 1 à 8 :

Questions-réponses 1 :

Le cadre écologique de référence présenté à la page 11 du PR1 est différent du cadre écologique qui est dans le Portrait du réseau d'aires protégées au Québec – Période 2002-2009. Les limites des Laurentides centrales et du Plateau de la Basse-Côte-Nord y sont différentes et la province naturelle du Labrador centrale n'est présente que dans le premier document.

-Qu'est-ce qui explique cette différence?

- Est-ce que les limites du cadre écologique ont été revues depuis la publication d'un document en 1999 (Li, T. et J.P. Ducruc, 1999. Les provinces naturelles. Niveau I du cadre écologique de référence du Québec. Ministère de l'Environnement, 90 p.)? À quel moment?

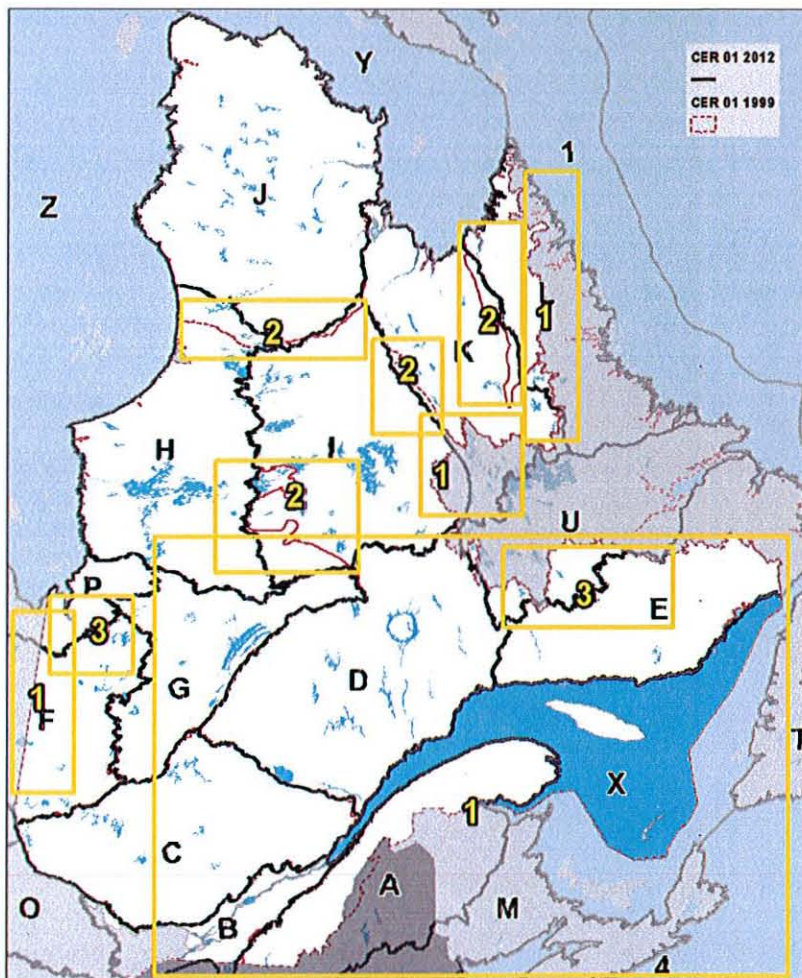
Au courant de l'année 2008, nous avons amorcé l'écriture d'un ouvrage sur la méthode de cartographie du cadre écologique de référence (CER). Il a été clairement établi que le découpage s'appuie sur les différences d'organisation spatiale des formes de terrain et de la configuration du réseau hydrographique pour distinguer des unités. Le premier concept sur lequel repose la cartographie écologique est la nécessité d'une vision globale du territoire. Or, en 1999, le découpage du premier niveau de perception s'arrêtait aux limites politiques du Québec. De plus, le CER s'appuie sur une cartographie de différents niveaux qui s'emboîtent les uns dans les autres. Pour le

...2

premier niveau de perception du CER, il fut convenu que les Provinces naturelles devaient avoir une taille minimale. C'est pourquoi comme le CER se limitait alors aux limites politiques du Québec, certaines provinces ont été fusionnées avec d'autres en raison de la faible superficie de ces dernières au Québec.

Au courant des années 2000, la numérisation de données hors Québec a permis d'accéder à une vision globale sans limites politiques. De nouveaux outils géomatiques et des données numériques plus précises ont aussi permis de raffiner notre découpage.

-Veuillez déposer une figure de la version la plus récente des provinces et régions naturelles du Québec en expliquant et décrivant tous les changements qui sont survenus depuis 1999.



- 1) les limites du CER suivaient les frontières (retirées en 2012)
- 2) Les analyses des nouvelles données (modèle numérique d'élévation entre autres) ont fait réviser les limites plus ou moins fortement.
- 3) Le fait de regarder l'ensemble du territoire permet que les provinces U et P puissent avoir une superficie suffisante.

- *Quelle version du cadre écologique de référence (régionale et/ou nationale) sera utilisée pour dresser le prochain portrait du réseau d'aires protégées?*

Le cadre écologique de référence comprend plusieurs niveaux de perception emboîtés qui permettent d'analyser le territoire en fonction de différentes échelles. Dans le cadre du Portrait du réseau d'aires protégées au Québec – période 2002-2009, les analyses à l'échelle du Québec ont principalement été effectuées à l'aide de la première version du CER au niveau des provinces naturelles (le niveau 1 du CER). Certaines analyses qui demandaient plus de précisions ont été réalisées sur la base des ensembles physiographiques, le troisième niveau du CER. Par exemple, la représentativité des éléments physiques a été évaluée par classe d'ensembles physiographiques homogènes. Ainsi, ce ne sont pas différentes versions du CER qui sont utilisées pour réaliser les analyses à l'échelle du Québec et à l'échelle régionale, mais différents niveaux du même CER.

Le prochain portrait du réseau d'aires protégées du Québec sera toutefois réalisé avec la dernière version du CER.

Questions-réponses 2 :

« Au sein de la région administrative de la Côte-Nord, 15,8 % de l'aire inventoriée est constituée de milieux forestiers productifs alors que cette proportion est de 11,9 % dans les aires protégées (figure 11). » Validez cette information, car la lecture de la figure semble plutôt indiquer que 15,8 % de l'aire inventoriée est improductive.

Les chiffres présentés sont exacts, mais tiennent compte du milieu marin, ce qui augmente la proportion de milieux improductifs. En effectuant les analyses uniquement sur la portion continentale de la Côte-Nord, on obtient que 70,2 % de l'aire inventoriée est constituée de milieux forestiers productifs alors que cette proportion est de 61,0 % dans les aires protégées ce qui correspond davantage à l'image de la figure 11.

Questions 3 à 8 :

Les figures 23, 56, 68, 78 et 88 ont été corrigées de façon à répondre aux questions 3 à 8 et afin de correspondre au texte qui ne présentait pas d'erreurs.

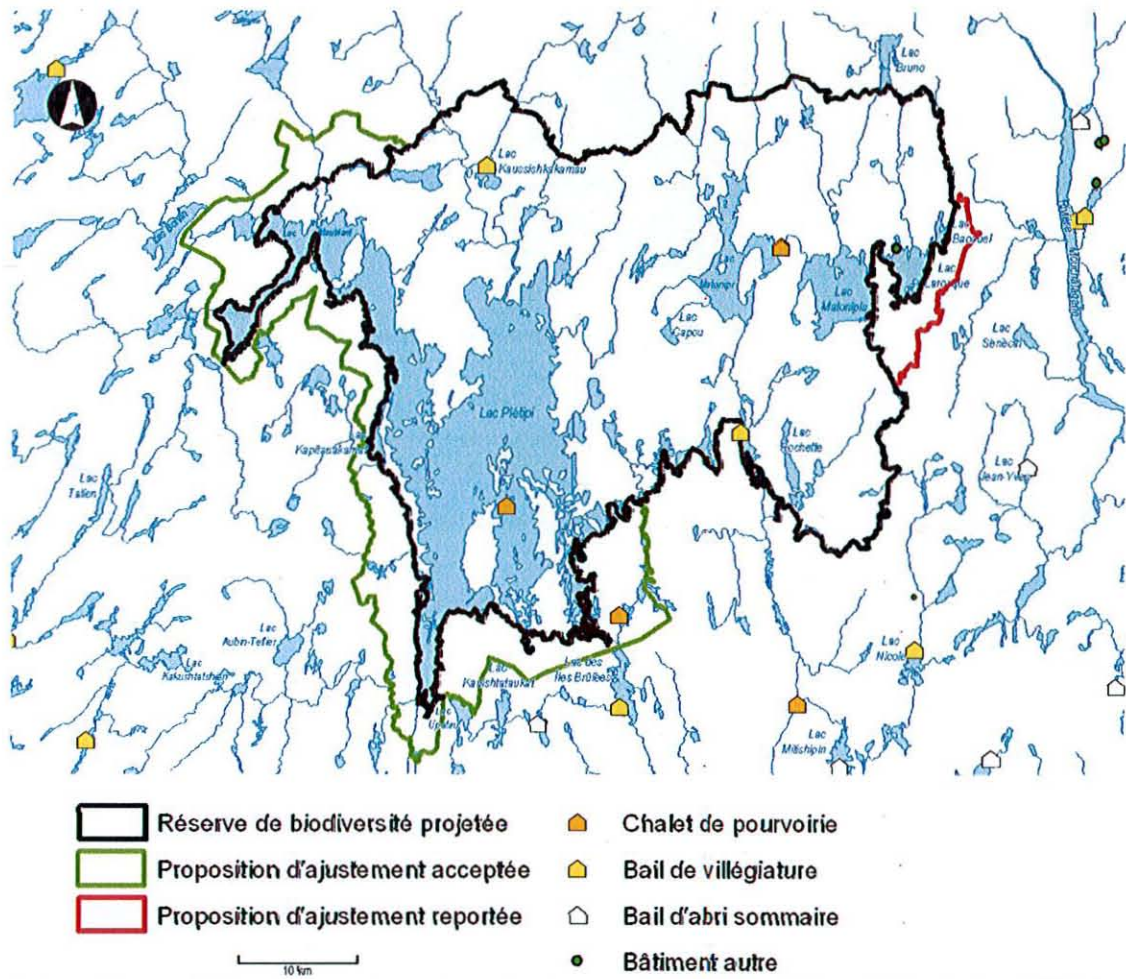


Figure 23 modifiée : Occupation dans la réserve de biodiversité projetée du lac Pléti.

Le chalet de villégiature qui n'était pas représenté est situé au lac Kausshikamau.

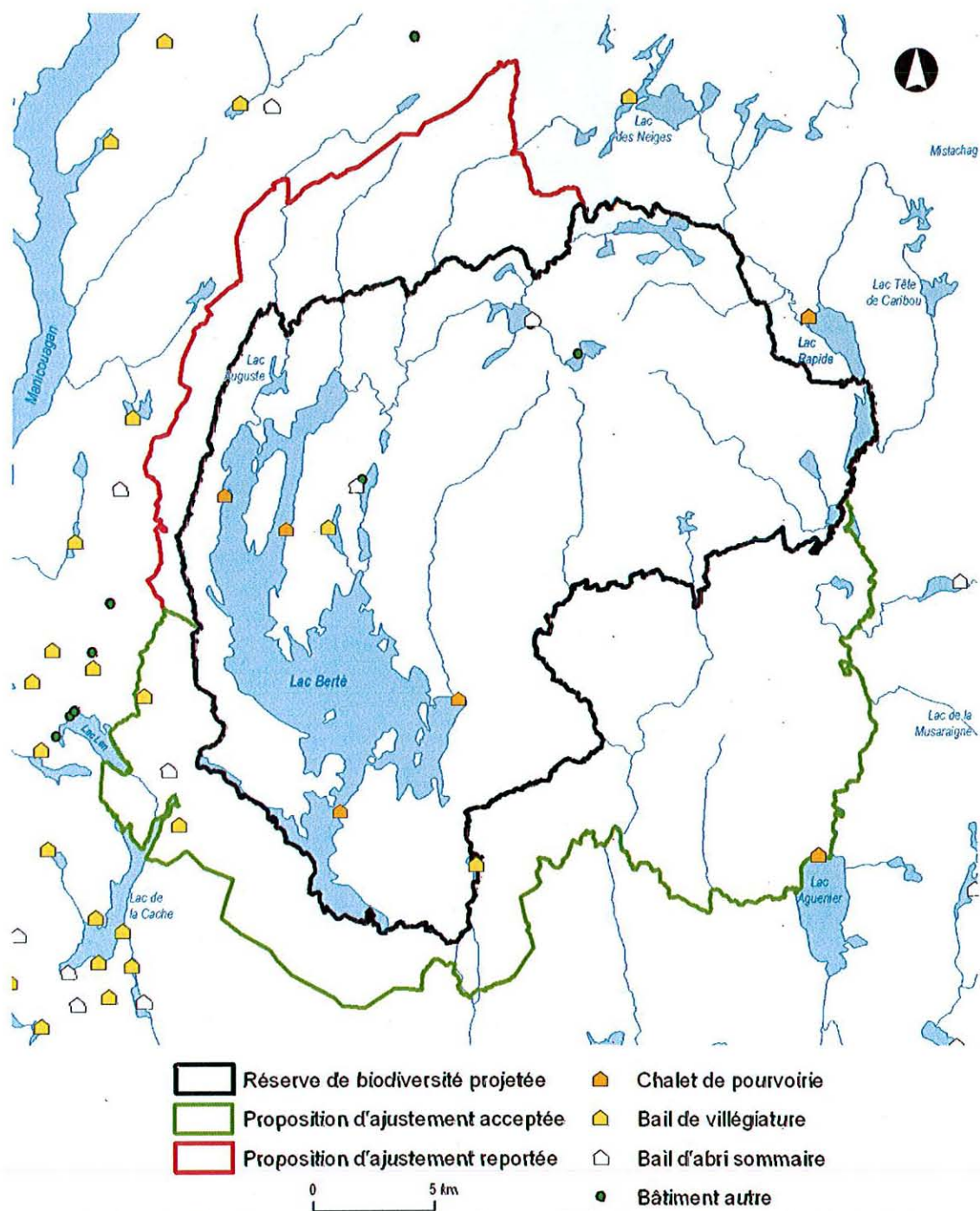


Figure 56 modifiée : Occupation dans la réserve de biodiversité projetée du lac Berté.

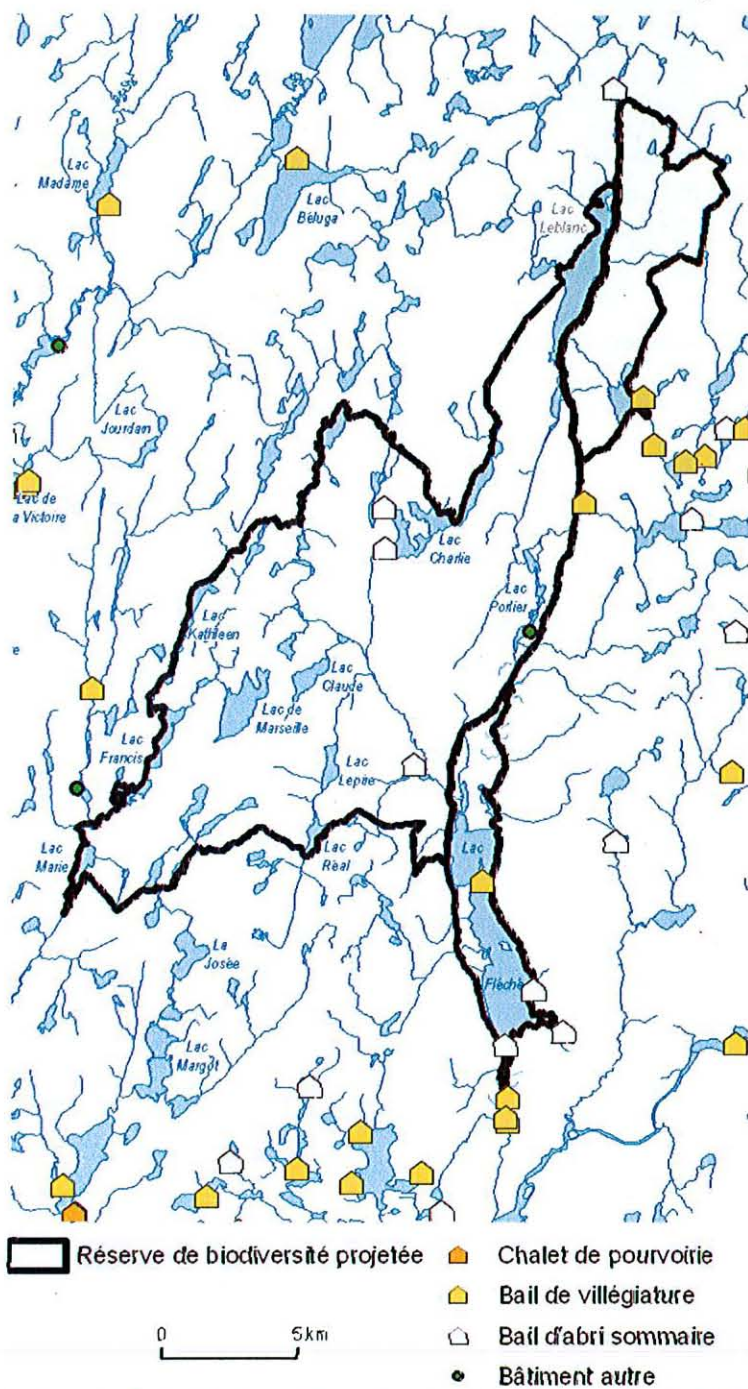


Figure 68 modifiée : Occupation dans la réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher.

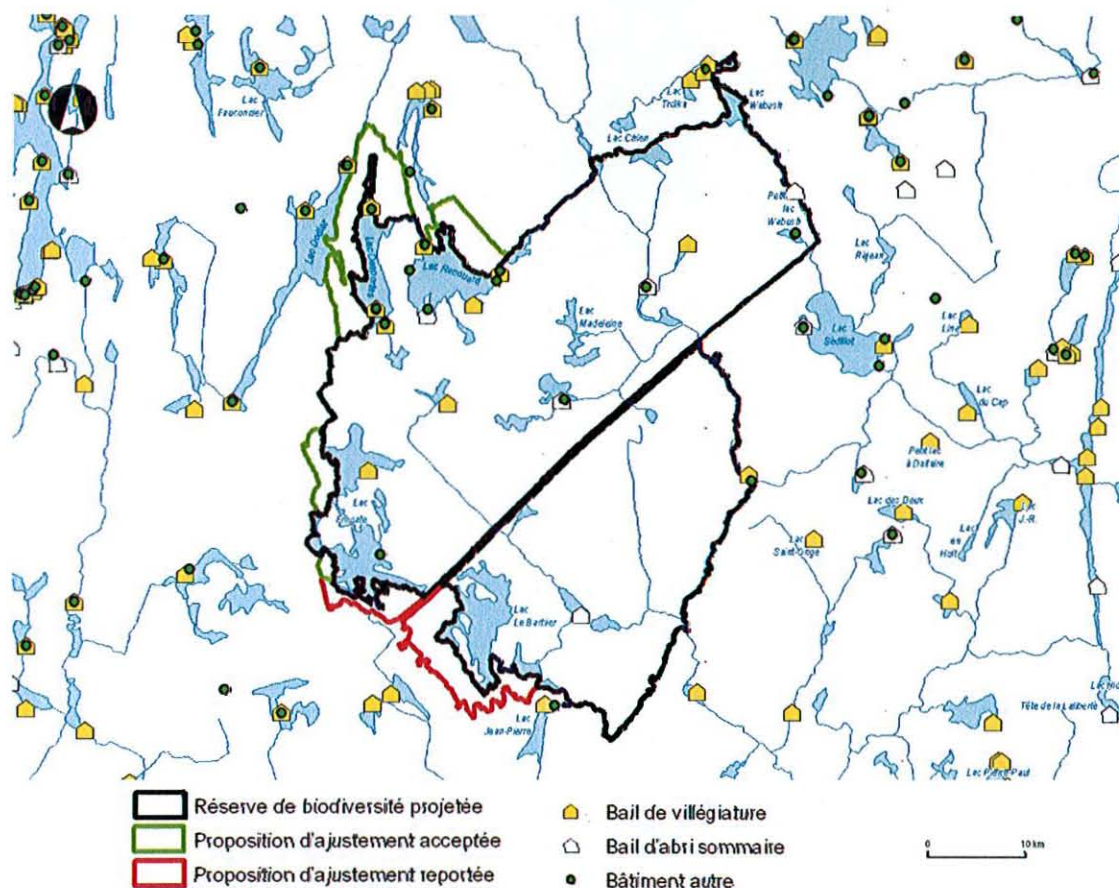


Figure 78 modifiée : Occupation dans la réserve de biodiversité projetée du Brûlis du lac Frégate.

Il y a bien 16 bâtiments autres qui semblent être des bâtiments associés à un droit foncier dans 9 cas.

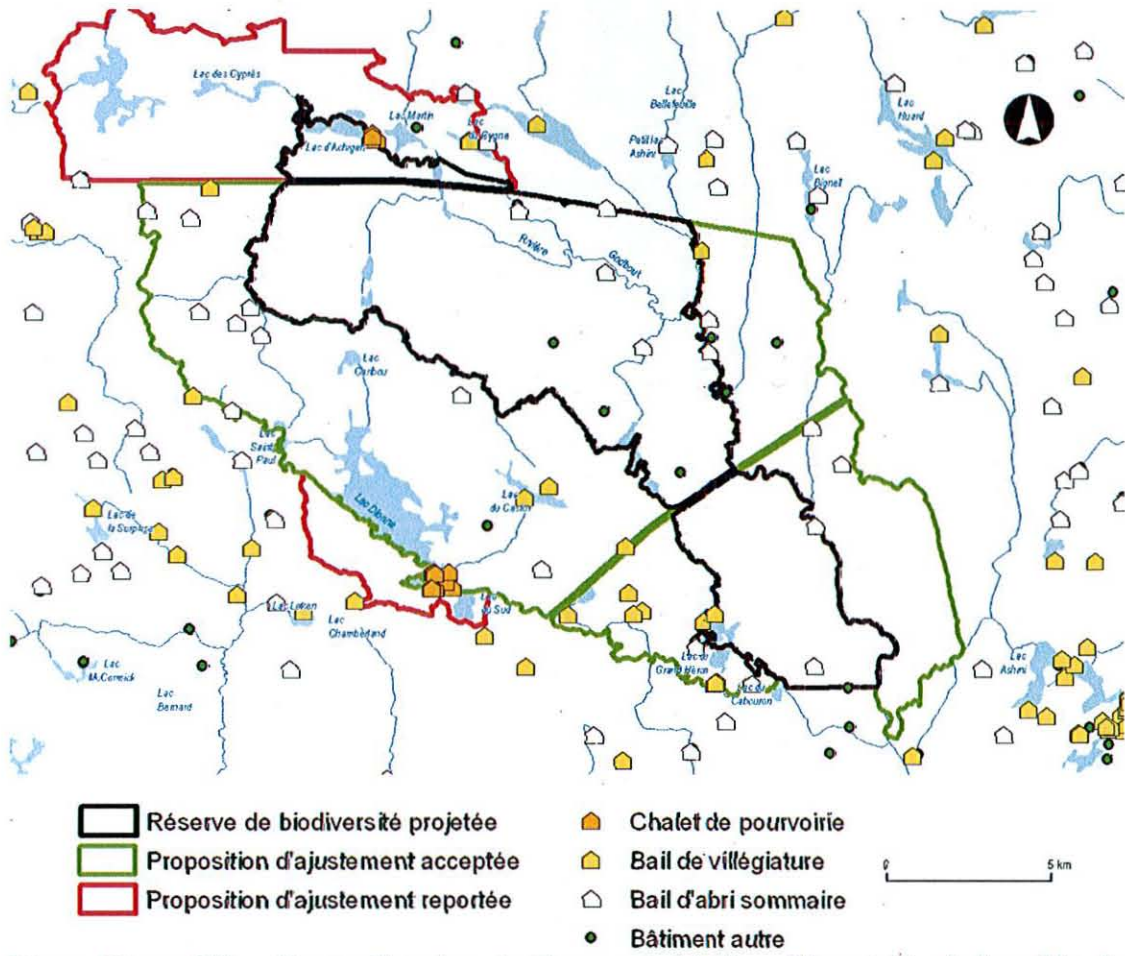


Figure 88 modifiée : Occupation dans la réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout.

En espérant le tout conforme à vos attentes.

Christiane Bernard

Christiane Bernard
 Chef du service des aires protégées

CB/DB/hm